

**VERNEY-CARRON S.A.**  
**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 738 563,20 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 54, BOULEVARD THIERS**  
**42000 ST ETIENNE**  
**574 501 557 RCS SAINT ETIENNE**

---

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 21 JUIN 2021**

---

**Exercice clos le 28 février 2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 28 février 2021, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Les comptes annuels comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

En application des dispositions des articles L.225-100 alinéa 2 et L.232-1-II et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et les activités de la société en matière de recherche et de développement.

En application des dispositions de l'article L.225-100-1, notre rapport contient également une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, assortie des indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et enfin une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices vous est présenté.

Nous vous donnons en outre les informations rendues obligatoires par les textes en vigueur et nous sommes prêts à vous fournir toutes précisions et tous renseignements complémentaires.

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce vous est également présenté un rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil de surveillance.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés et à la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, votre Commissaire aux comptes vous présentera également son rapport sur les conventions réglementées intervenues entre la société et les personnes désignées par les textes en vigueur.



Le présent rapport ainsi que ceux du Commissaire aux comptes de même que les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la Loi.

## **ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

### **Examen des comptes et résultats**

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. Nous vous rappelons toutefois que l'exercice clos le 28 février 2021 a eu une durée exceptionnelle de 14 mois, contre une durée normale de 12 mois pour l'exercice précédent, de sorte que les chiffres fournis, à titre de comparaison, n'apparaissent que peu pertinents.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 262 081 € contre 8 445 699 € pour l'exercice précédent, soit une variation *pro rata temporis* de -6% ; étant précisé que le chiffre d'affaires réalisé sur l'année civile 2020 (c'est-à-dire sur 12 mois comparables à 2019) a été quasi identique à celui de 2019.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 386 568 € contre 197 055 €.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 655 820 € contre 2 704 562 €.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 094 242 € contre 2 711 815 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 141 249 € contre 150 911 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 451 984 € contre 2 875 709 €.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 298 225 € contre 1 179 666 €.

L'effectif salarié moyen s'élève à 76 contre 79 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 428 071 € contre 352 980 €.

Le montant des autres charges s'élève à 63 550 € contre 159 954 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 11 133 144 € contre 10 135 603 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 484 494 € contre -1 492 848 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -131 166 € (-119 180 € pour l'exercice précédent), il s'établit à -1 615 661 € contre -1 612 029 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -440 268 € contre -829 811 €,

- de l'impôt sur les sociétés de -211 340 € contre -260 580 €,

le résultat de l'exercice clos le 28 février 2021 se solde par une perte de -1 844 589,57 € contre une perte de -2 181 260,17 € pour l'exercice précédent.

Au 28 février 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 14 738 889 € contre 14 129 859 € pour l'exercice précédent.

### **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice / Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société**

Il convient tout d'abord de rappeler que suivant décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2020, les associés ont statué sur une augmentation de capital, dont une fraction par



émission d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce dans la limite d'un montant maximal de 1.422.000 €.

Que par ces mêmes décisions en date du 22 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de :

- d'une part et à titre prioritaire, aux membres de la Famille VERNEY-CARRON qui seraient en capacité de souscrire en numéraire ou à défaut, qui disposeraient d'ores et déjà de créances liquides et exigibles sur la Société et ce afin de conserver le caractère familial de la Société, ce qui constitue son particularisme depuis 200 ans.
- d'autre part, pour le solde de l'augmentation de capital non souscrit par la Famille VERNEY-CARRON et afin de réduire l'encours fournisseurs, à des partenaires commerciaux de la Société qui détiendraient, à la date de l'augmentation de capital, des créances liquides et exigibles sur la Société et notamment les partenaires commerciaux disposant d'un encours fournisseurs important par rapport à la moyenne.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2020, le Directoire réuni le 2 octobre 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 316.563,20 € pour le porter de 1 422 000 € à 1 738 563,20 € par la création de 98.926 actions nouvelles de valeur nominale de 3,20 €, dont les bénéficiaires à la souscription ont été :

- L'indivision successorale de Monsieur Claude VERNEY-CARRON, à concurrence de 51.251 actions nouvelles,
- Monsieur Jean VERNEY-CARRON, à concurrence de 47.675 actions nouvelles.

Les souscripteurs se sont libérés de leur souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles qu'ils détenaient sur la Société. Ces libérations ont été constatées par un certificat établi conformément à la loi par le Commissaire aux Comptes de la Société en date du 20 octobre 2020. Le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital le 21 octobre 2020.

En outre, suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 décembre 2020, les associés ont statué sur la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les porter respectivement au 1<sup>er</sup> mars de chaque année et au 28 février de l'année suivante.

La société a effectué une réévaluation libre de ses actifs au 28 février 2021. Elle conduit à réévaluer l'ensemble immobilier par rapport à sa valeur nette comptable initiale de 1 059 k€, ainsi que les titres de participation de la société SERENICITY de 490 k€. La VNC des autres immobilisations corporelles a été jugée conforme à la valeur actuelle. Le montant total de la réévaluation, soit 1 549 k€ est constaté directement en capitaux propres via un compte dédié aux écarts de réévaluation. La réévaluation relative aux actifs amortissables fait l'objet d'un plan d'amortissement. Il est à noter que le reste des actifs n'a pas fait l'objet de réévaluation libre car il a été considéré que leur valeur réelle est représentative de leur VNC. Par ailleurs, la société a opté pour un étalement (biens amortissables) et un sursis (titres de participation) de l'imposition comme prévu par la loi de finances pour 2021.

S'agissant de l'activité de la société, la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire à compter du mois de mars 2020 constituent bien évidemment un évènement majeur pour la société.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la société a adapté progressivement son budget aux aléas liés à la pandémie de la COVID-19 et a mis en place différentes mesures, notamment négociées avec ses banques ou mises à la disposition des entreprises sur le plan réglementaire et financier, afin de poursuivre son activité, à savoir :

- Obtention de prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant de 1.000 K€ ;



- Report de paiement des cotisations sociales ;
- Et enfin, mise en œuvre des mesures d'activité partielle, ce qui a donné lieu à l'obtention d'indemnités à hauteur de **154 k€** (14 120 heures) pour l'exercice. Ce produit a été comptabilisé en transfert de charges. Cela concerne essentiellement la période du premier confinement (mi-mars à mi-mai 2020).

On notera également, suite aux difficultés rencontrées depuis plusieurs exercices, que la société :

- a sollicité le CCSF afin d'obtenir un différé de paiement de ses dettes fiscales et sociales. Suite à un accord en octobre 2020, la société dispose au 28 février 2021 d'une dette restante de **371 k€** qu'elle paie mensuellement
- et a signé un protocole d'accord avec les banques qui a conduit à l'octroi d'une franchise en capital des emprunts à moyen terme pour une période de 12 mois à compter du 1er février 2020. Cela a conduit à ne pas rembourser sur l'exercice **378 k€** en capital au titre desdits emprunts. En outre, la société a bénéficié d'une minoration de loyers de crédits-bails à hauteur de 75% pour une durée de 12 mois à compter du mois d'avril 2020 avec un allongement de la durée des contrats de 12 mois. La réduction de la charge de crédits-bails a été de **101 k€** sur l'exercice.

version 16/04/2021		2020 Exécuté 14m	E2020 Exécuté 12m	B2020 (Prév. Covid2 09/11)	B2020 Budget COVID	B2020 Budget initial	2019 Exécuté	2019 Prév. 12m	
CA		9 262 082	8 438 692	8 518 170	9 211 136	10 088 051	8 445 699	7 007	-0.08%
Var. PF&EC		- 942 280	- 1 001 648	- 700 000	- 550 000	- 550 000	- 1 087 521	85 873	-7.90%
<b>Production</b>		<b>8 319 801</b>	<b>7 437 044</b>	<b>7 818 170</b>	<b>8 661 136</b>	<b>9 538 051</b>	<b>7 358 178</b>	<b>78 866</b>	<b>1.07%</b>
Achats		- 2 408 093	- 2 107 366	- 1 950 263	- 2 238 126	- 2 488 610	- 1 864 695	- 242 671	
Var. MP		- 128 466	- 108 987	- 150 000	- 200 000	- 200 000	- 578 239	469 252	
Achats consommés		- 2 536 499	- 2 216 353	- 2 100 263	- 2 438 126	- 2 688 610	- 2 442 935	226 581	-9.27%
Sous-traitance		- 333 653	- 284 567	- 298 510	- 288 158	- 399 688	- 354 607	70 041	-19.75%
<b>Marge brute</b>		<b>5 449 649</b>	<b>4 936 124</b>	<b>5 419 398</b>	<b>5 939 852</b>	<b>6 449 753</b>	<b>4 560 636</b>	<b>375 487</b>	<b>8.23%</b>
	Taux ST / Production	-4.01%	-3.83%	-3.82%	-3.33%	-4.19%	-4.92%		
	Taux Achats & ST Consommés / Production	34.50%	33.63%	30.68%	31.42%	32.38%	38.02%		
	Taux de marge brute / production	65.50%	66.37%	69.32%	68.58%	67.62%	61.98%		
Charges de personnel productifs		- 1 816 443	- 1 543 995	- 1 525 500	- 1 942 750	- 2 074 880	- 2 227 757	683 762	-30.69%
Amortissements productifs		- 85 341	- 74 631	- 81 000	- 81 000	- 81 000	- 77 487	2 856	
Crédits baux		- 79 577	- 72 319	- 75 000	- 70 000	- 153 101	- 153 093	80 774	
<b>Marge de production</b>		<b>3 468 289</b>	<b>3 245 179</b>	<b>3 737 898</b>	<b>3 845 102</b>	<b>4 140 771</b>	<b>2 102 300</b>	<b>1 142 879</b>	<b>54.36%</b>
	Taux de marge brute sur production	41.69%	43.64%	47.81%	44.41%	43.41%	28.57%		
Commissions sur ventes		- 125 060	- 125 832	- 118 500	- 248 500	- 168 500	- 84 949	- 40 883	48.13%
Honoraires export		- 89 001	- 78 894	- 79 000	- 50 000	- 79 000	- 111 694	32 800	-29.37%
Frais de transports		- 178 431	- 154 099	- 175 965	- 215 965	- 257 965	- 137 198	- 16 901	12.92%
<b>Marge sur coûts variables</b>		<b>3 075 797</b>	<b>2 886 354</b>	<b>3 364 433</b>	<b>3 331 637</b>	<b>3 635 306</b>	<b>1 768 460</b>	<b>1 117 894</b>	<b>63.21%</b>
	Taux de marge sur coûts variable	36.97%	38.81%	43.03%	38.47%	38.11%	24.03%		
Production Immobilisée		303 579	303 579	309 000	400 000	400 000	356 153	- 52 574	-14.76%
Charges de personnel non productifs		- 2 399 216	- 1 981 242	- 2 028 763	- 1 763 443	- 1 763 443	- 1 783 332	197 910	11.10%
Total des charges de structure		- 2 269 808	- 1 974 999	- 2 006 653	- 1 859 101	- 1 944 101	- 1 996 030	21 031	-1.05%
	Taux de charges de structure sur production	-27.28%	-26.56%	-25.67%	-21.46%	-20.38%	-27.13%		
Amortissements s/immobilisations (autres)		- 152 815	- 127 841	- 161 770	- 269 616	- 269 616	- 114 761	- 13 080	11.40%
Dépréciations s/stocks et clients		- 42 032	- 160 450	- 75 000	- 35 000	- 75 000	- 29 712	- 130 738	440.02%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 1 484 494</b>	<b>- 1 054 599</b>	<b>- 598 752</b>	<b>- 195 523</b>	<b>- 16 853</b>	<b>- 1 492 848</b>	<b>438 249</b>	<b>-29.36%</b>
<b>EBITDA</b>		<b>- 1 204 307</b>	<b>- 691 676</b>	<b>- 200 982</b>	<b>190 093</b>	<b>408 763</b>	<b>- 1 270 889</b>	<b>375 273</b>	<b>-45.58%</b>
Résultat financier		- 131 167	- 119 557	- 121 136	- 150 136	- 121 136	- 119 181	- 376	
Résultat exceptionnel		- 440 269	- 452 944	- 10 600	- 10 600	- 10 600	- 829 811	376 867	
Charges Restructuration		-	-	-	- 325 000	- 160 000	-	-	
Crédits d'impôts (hors CICE)		211 340	211 340	200 000	200 000	160 000	260 580	- 49 240	
IS		-	-	-	-	-	-	-	
<b>Résultat net</b>		<b>- 1 844 590</b>	<b>- 1 415 760</b>	<b>- 530 488</b>	<b>- 481 259</b>	<b>- 148 589</b>	<b>- 2 181 260</b>	<b>765 500</b>	<b>-35.03%</b>

Indicateurs clés								GAINS
Capacité d'autofinancement exploitation		- 852 127	- 355 982	155 093	333 763	- 1 300 601	448 474	34%
Seuil de rentabilité		9 369 613	9 045 479	9 365 221	9 848 333	11 066 312	1 696 699	15%
VA		2 907 243	3 379 016	4 042 022	4 407 822	2 572 554	334 689	13%

En dépit d'une année très perturbée au plan sanitaire, il convient, au plan opérationnel, de relever que l'exercice prolongé a été marqué par une hausse du chiffre d'affaires (+ 9,7%) qui ne permet toutefois pas à la société d'atteindre son seuil de rentabilité, et bien que celui-ci ait été ramené de 11 M€ à 9,9 M€ (sur 14 mois).

Il en résulte une perte d'exploitation similaire à celle enregistrée au cours de l'exercice précédent.

Dans ces conditions, il apparaît probable que la situation aurait été très différente sans les difficultés rencontrées en conséquence de la crise sanitaire, parmi lesquelles il est possible de citer :

- la fermeture administrative des armuriers,
- la fermeture du banc national d'épreuve qui a conduit à limiter le nombre d'armes mises sur le marché,
- les lenteurs administratives liées à l'obtention des licences d'exportation, notamment s'agissant du Flash-Ball.

Ceci étant, on peut constater que les efforts opérés par les équipes de la société commencent à produire leurs effets avec :

- une amélioration du taux de marge brute, qui progresse de près de 4 points,
- une rationalisation des charges de personnel, qu'il convient toutefois de relativiser au regard du recours aux dispositifs gouvernementaux liés à la crise sanitaire (chômage partiel, etc.),
- une diminution du stock.

Les dépréciations de l'exercice sont relatives aux dotations/reprises de dépréciations sur créances douteuses (- 31k€ en valeur nette), reprises sur stocks (+139k€) et surtout à la dépréciation complémentaire du fonds commercial DEMAS pour -150k€ (provisionné à 100%).

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation est de - 1 485k€.

Le résultat financier s'élève à - 131k€ : intérêts sur emprunts (23k€), sur billets (36k€), sur découverts (44k€), escomptes accordés (29k€).

Le résultat exceptionnel est de - 440k€ et comprend notamment (i) la moins-value (-500 k€) sur la cession de participation ARMSAN et (ii) 80k€ de bonis sur les départs de salariés.

Les crédits d'impôts 2020 se montent à 211k€.

Dans ces conditions, le résultat net s'élève à - 1845k€.

Cette situation n'a que peu d'impact sur les capitaux propres de la société, ensuite (i) de la capitalisation opérée des comptes courants d'associés, pour un montant de 316.563,20 € (plus 513.425,94 € de prime d'émission), et (ii) d'une revalorisation libre de certains actifs détenus par la société (immobilier et titres de participation) pour un total de 1.549 k€..

#### Principaux risques et incertitudes

L'activité de la société étant corrélée au marché de la chasse et de la sécurité, le devenir de la société dépend :

- de la résilience de ces secteurs en cette période de crise,
- mais également de sa capacité à honorer ses engagements, notamment bancaires, dans un marché fortement perturbé par la crise sanitaire.

#### Utilisation des instruments financiers

La société est cotée sur le marché « EURONEXT ACCESS » depuis de très nombreuses années et se conforme à la réglementation applicable à cette place financière.

Elle n'a recours, tant en qualité d'émetteur que de souscripteur, à aucun instrument financier particuliers.

#### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'activité de la société est perturbée par la promulgation d'un troisième confinement, lequel apparaît toutefois moins impactant que le premier, les armuriers acceptant de recevoir nos livraisons.



Par ailleurs, la société a décidé de ne pas rembourser les prêts garantis par l'Etat à l'échéance prévue initialement et de les convertir en emprunts amortissables sur 5 ans.

#### Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses de recherche et de développement.

Elle bénéficie pour ce faire de différents accompagnements (i) financement BPI, (ii) crédits d'impôt recherche et innovation, etc.

Au plan comptable, il paraît nécessaire de rappeler que les dépenses d'innovation ont été activées sur l'exercice.

#### Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société a réalisé un bon début d'exercice 2021 (mars et avril).

Le chiffre d'affaires de mars s'élève à 630k€ vs 511k€ au budget (+23%).

Le chiffre d'affaires d'avril est estimé autour de 810k€ suite de l'impact du confinement décidé sur avril lequel a entraîné un ralentissement des livraisons, même si les armuriers dans l'ensemble se sont mieux organisés pour réceptionner les marchandises.

Dans ces conditions, l'activité de la société semble bien orientée pour tenir sa trajectoire budgétaire et renouer avec une profitabilité.

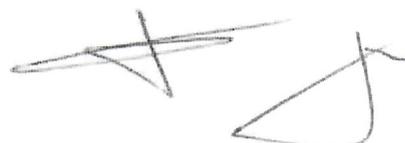
### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

#### Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons cédé la participation de 10 % que nous détenions dans le capital de la société de droit turc dénommée **ARMSAN SILAH SANAYI VE TICARET A.S.**, enregistrée sous le numéro 594064 au Registre du Commerce d'Istanbul et ayant son siège social à l'adresse « İnkilap Mahallesi, Alemdağ Caddesi, Siteyolu Sok., No: 3, Ümraniye, İstanbul » pour un montant de 1.450 K€. Les titres de la société ARMSAN figurant dans les comptes de la société pour une valeur nette comptable de 1.950 K€, une moins-value de 500 K€ a été constatée en résultat exceptionnel.

#### Sociétés contrôlées

1. En application des dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte :
  - 1.1. des prises de participation intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital des dites sociétés.
  - 1.2. des prises de contrôles intervenues au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social en France. (Nous vous rappelons qu'une société est considérée comme en contrôlant une autre, lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.233-3 I du Code de Commerce)
2. En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 2 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de l'activité et des résultats :
  - des filiales de la société (détenion de plus de la moitié du capital – article L 233-1),
  - des sociétés qu'elle contrôle au sens des dispositions de l'article L 233-3 I.



Nous vous précisons que la société a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à une prise de participation de 17,83 %, soit un apport de 12.500 €, au capital de la société **FORGE ET COUTELLERIE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 70.100 €, dont le siège social est situé à NOIRETABLE (42440), 2 Rue du Vimont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 887 902 138.

Cette société a pour objet « Toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à la forge, le découpage, l'estampage et généralement le façonnage et l'usinage de tous métaux ou alliages avec traitements thermiques de surface et autres de quelque nature qu'ils soient ; la finition et le négoce de tous articles de coutellerie... »

Elle a été constituée aux fins d'acquies à la barre du Tribunal l'ensemble des éléments incorporels et corporels constituant le fonds industriel et commercial de la société **FORGES FOREZIENNES**, dont le siège social est à NOIRETABLE (42440), 2 Rue du Vimont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 502 690 514, suite à sa mise en redressement judiciaire.

La société **FORGE ET COUTELLERIE** doit clôturer son premier exercice social le 31 décembre 2021.

A la clôture de l'exercice la société détenait également la participation suivante :

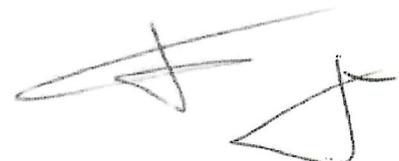
- 27,63 % au capital de la société **SERENICITY**, Société par actions simplifiée au capital de 126 659 euros, dont le siège social est 54 Boulevard Thiers - 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 840 439 194, qui a pour activité « La création, la commercialisation et l'intégration d'outils relatifs à la résilience des territoires dans les domaines de la cyber sécurité, de la sécurité physique et de leur écosystème, avec pour objectif l'amélioration de la tranquillité urbaine, de la qualité de vie et de la qualité des infrastructures, à l'exclusion de la fabrication et de la commercialisation de toute arme, sous quelque forme que ce soit ; l'éditorialisation des espaces publics ; la conception et la commercialisation d'outils d'analyse et de prise de décision assistés par intelligence artificielle et relatifs à la résilience des territoires ». La situation de la société **SERNICITY**, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, fait apparaître :
  - un chiffre d'affaires à 68.190 €,
  - un résultat d'exploitation à - 53.069 €,
  - et un résultat net négatif de -81.402 €.

Il convient de préciser qu'il a été opéré, au sein de la société **SERENICITY** une augmentation de capital devenue définitive le 31 janvier 2020, entraînant la dilution de la participation de la Société au capital de la société **SERENICITY**, ramenant celle-ci de 28 % à 27,63 %.

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Celui-ci étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

#### **SUCCESSALES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société ne dispose d'aucune succursale.



## **INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I et II du Code de commerce, les règles d'information en matière de délais de règlements des fournisseurs et des clients ont évolué à compter des exercices ouverts depuis le 1er juillet 2016. Une information doit être communiquée au titre des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu.

Les outils de gestion actuellement en place dans notre société ne permettent pas de dégager les informations par échéances échues avec suffisamment de précision. Le module développé et présent dans la dernière mise à jour du logiciel n'est toujours pas opérationnel à ce jour.

## **PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ**

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que notre Société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -1 844 589,57 €.

Nous vous proposons de bien vouloir imputer la perte de l'exercice clos le 28 février 2021 en totalité sur le compte « Autres Réserves ».

### **Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1.155 € et qui n'ont donné lieu à aucune imposition du fait du résultat déficitaire de l'exercice.

### **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **Observations du comité social et économique**

Nous vous informons qu'en application des dispositions des articles L. 2312-24 à L. 2312-27 du Code du travail, le comité social et économique a été régulièrement consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et l'emploi et qu'il n'a transmis aucun avis au Conseil de surveillance.

## **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.



## **SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

### **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Geoffroy VERNEY-CARRON venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2027.

### **Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance**

Monsieur Jean VERNEY-CARRON, a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de Président du Directoire, voire de Membre du Directoire dans les prochains mois afin de faire évoluer la gouvernance de la Société.

Pour le cas où cette décision serait effective à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui doit se tenir ce jour, Monsieur Jean VERNEY-CARRON pourrait être désigné en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2027.

## **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société MICHEL TAMET & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire de la Société a fait savoir à la société qu'elle ne répondait plus aux conditions nécessaires pour être inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes depuis le 20 février 2021 et qu'en conséquence cela emportait cessation de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire à la même date.

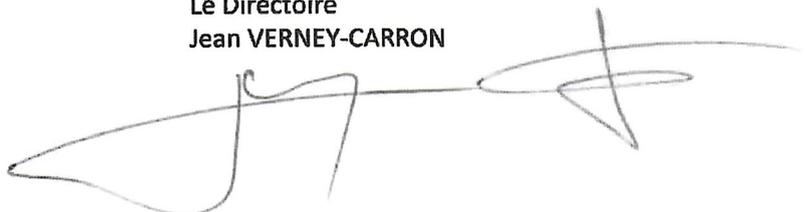
En conséquence la Société BM AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant est donc devenue Commissaire aux comptes titulaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.

Nous vous proposons en conséquence de :

- prendre acte de la désignation automatique de la société BM AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2022 ;
- de ne pas procéder à son remplacement en qualité de Commissaire aux comptes suppléant dans la mesure où depuis la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est requise que si le commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (c. com. art. L. 823-1, al. 2 modifié), ce qui n'est pas le cas pour la société BM AUDIT.

Le Directoire vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Directoire  
Jean VERNEY-CARRON



**VERNEY-CARRON S.A.**  
**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 738 563,20 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 54, BOULEVARD THIERS**  
**42000 ST ETIENNE**  
**574 501 557 RCS SAINT ETIENNE**

**RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2019	Exercice 28/02/2021
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social.....	1 422 000	1 422 000	1 422 000	1 422 000	1 738 563
Nombre des actions ordinaires existantes.....	444 375	444 375	444.375	444.375	543 301
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
Nombre maximal d'actions futures à créer ...					
Par conversion d'obligations .....					
Par exercice de droits de souscription ....					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes .....	16 635 824	13 620 421	10.709.441	8.445.699	9.262.081
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 481 795	811 047	(458.060)	(1.935.881)	(2.058.544)
Impôt sur les bénéfices.....	(108 523)	(206 035)	(324.907)	(260.580)	(211.340)
Participation des salariés due au titre de l'exercice .....					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	1 163 873	675 887	(368.313)	(2.181.260)	(1.844.590)
Résultat distribué .....			0	0	0
<b>III. Résultats par actions</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions .....	3,58	2,29	(0,30)	(3,77)	(3,40)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions...	2,62	1,52	(0,83)	(4,91)	(3,40)
Dividendes attribué à chaque action.....					
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice .....	86	86	86	79	76
Montant de la masse salariale de l'exercice .....	2 937 225	3 094 500	3.052.020	2.875.709	3.451.984
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité social, œuvres sociales) .....	1 226 797	1 255 563	1.285.142	1.179.666	1.298.225